

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

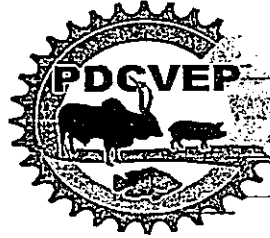
REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES  
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES  
PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES  
ANIMALES

DEPARTMENT FOR THE DEVELOPMENT OF  
ANIMAL PRODUCTION AND INDUSTRIES



PROJET DE DEVELOPPEMENT DES  
CHAÎNES DE VALEURS DE L'ELEVAGE ET  
DE LA PISCICULTURE (PDCVEP)

LIVESTOCK AND FISH FARMING VALUE  
CHAIN DEVELOPMENT PROJECT  
(PDCVEP)

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES  
ANIMALES.

\*\*\*\*\*

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR DE  
L'ELEVAGE ET DE LA PISCICULTURE (PDCVEP)

\*\*\*\*\*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET DE  
DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA PISCICULTURE

(CSPM PDCVEP)

DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°004/DCO/MINEPIA/CSPM-PDCVEP/ UCP/ SPM/Stg  
PM1,PM4/2024 DU 19/04/2024

POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE UNITE DE FABRIQUE DE GLACE A  
GOUNOUGOU-LAGDO DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES  
DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA PISCICULTURE (PDCVEP).

FINANCEMENT : ACCORD DE PRET BAD N° 2000200003001 DU 03 AVRIL 2020

FONDS DE CONTREPARTIE DU PDCVEP, EXERCICE 2024 ET SUIVANTS

Avril 2024

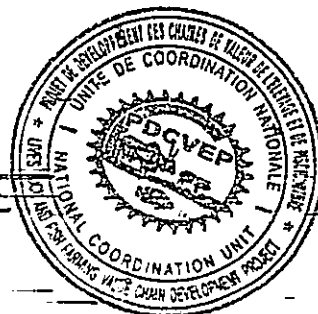


GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT



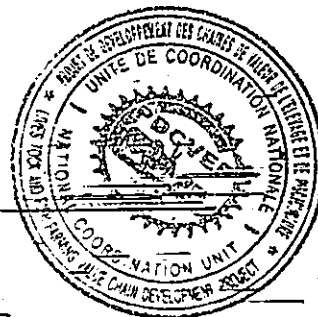
# Table des matières

PIECE N°I .....	
AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION .....	
PIECE N°II.....	
PIECE N°III.....	
REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	
2.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION.....	
2.2 – PREPARATION DES OFFRES .....	
2.3 – DEPOT DES OFFRES.....	
2.4 – OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES .....	
2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE .....	
PIECE N°IV .....	
MODELES D'ANNEXES .....	
PIECE N° V .....	
PROJET DE LETTRE-COMMANDE.....	
ANNEXES.....	
Annexe 1 : LISTE DES BANQUES ET ASSURANCES.....	44



**PIECE N°1**

**AVIS DE CONSULTATION  
(Version Française et Anglaise)**



MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES  
PÊCHES  
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES  
PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES  
ANIMALES

DEPARTMENT FOR THE DEVELOPMENT OF  
ANIMAL PRODUCTION AND INDUSTRIES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES  
CHAÎNES DE VALEURS DE L'ÉLEVAGE ET  
DE LA PISCICULTURE (PDCVEP)

LIVESTOCK AND FISH FARMING VALUE  
CHAIN DEVELOPMENT PROJECT  
(PDCVEP)

## Avis de Consultation

N° 004/AC/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stag-PM1, PM4/2024 du 19/04/2024  
Relative à l'acquisition et l'installation d'une unité de fabrique de glace à GOUNOUGOU-LAGDO  
dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de L'Élevage et de la Pisciculture  
(PDCVEP).

**Financement :** Accord de financement N° 2000200003001

Fonds de Contrepartie du PDCVEP, Exercice 2024 et Suivants.

### 1 - Objet de la consultation :

Le Coordonnateur National du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP) lance un Avis de consultation pour l'acquisition des fournitures désignés ci-après : La réalisation et l'installation d'une Unité de fabrique de glace écaille (paillette) conteneurisée d'une (01) tonne par jour et de fourniture d'accessoires dans la localité de Gounougou à LAGDO.

### 2 - Financement :

Ces prestations sont financées sur l'Accord de financement N° 2000200003001/ Fonds de Contrepartie du PDCVEP, Exercice 2024 et Suivants.

### 3 - Consistance des travaux :

Les prestations faisant l'objet du présent lot unique comprennent :

- Les installations de chantier (y compris emmener et replis du matériel) ;
- Les études d'exécution ;
- Les travaux de génie civil : fondation, plateforme support des équipements conteneurisé, structure porteuse du hangar, charpente et couverture, local à usage de bureau et magasin, bloc de toilette ;
- La fourniture et installation d'une unité complète de fabrique de glace alimentaire conteneurisés avec une capacité de production d'une (01) tonne /jour au minimum ;
- La formation du personnel du Bénéficiaire.

### 4 - Allotissement :

Les prestations objet du présent Avis à cotation font l'objet d'un (01) lot unique, d'un montant prévisionnel de 23 850 000 FCFA TTC

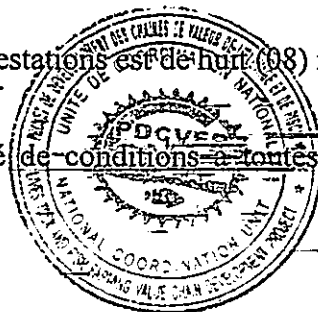
### 5. Délai de livraison :

Le délai prévu pour l'exécution des prestations est de huit (08) mois calendaires.

### 6 - Participation :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais de prestations de travaux et de services.

### 7 - Consultation :



Le Dossier de cotation peut être consulté aux heures ouvrables (7h 30 à 15h 30) dès publication du présent avis à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun.

#### **8 – Acquisition du dossier de Consultation :**

Le Dossier de Cotation (DC) peut être retiré dès publication du présent avis à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Cotation.

#### **9 – Remise des offres :**

Chaque cotation, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun., au plus tard le 17/05/2024 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

#### **Avis de consultation**

**N° 004/AC/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg PM1, PM4/2024 du 19/04/2024**

**Relative à l'acquisition et l'installation d'une unité de fabrique de glace à GOUNOUGOU-LAGDO dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de L'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP).**

*« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »*

#### **10 – Cautionnement provisoire :**

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) d'un montant de quatre cent soixante-dix-sept mille (477 000) FCFA, et d'une durée de validité de quarante-cinq (45) jours. Cette caution se présente sous la forme d'une garantie émise par un organisme financier (établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréée dans la branche caution) agréé par le Ministère des Finances conformément à la réglementation en vigueur, ou d'un chèque certifié émis par une banque agréée de premier ordre. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

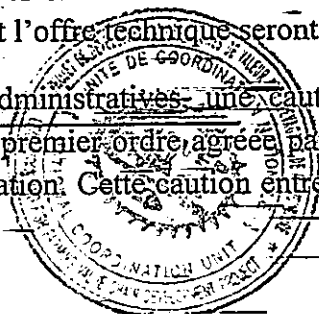
L'absence du cautionnement provisoire dans la Demande de Cotation entraîne à l'ouverture entraîne le rejet systématique de la cotation et sa non-conformité accorde au soumissionnaire un délai maximum de quarante-huit heures (48hr) pour la rendre conforme.

Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

#### **11- Recevabilité des offres :**

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière du dossier administratif et l'offre technique seront irrecevables.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant tel présenté ci-haut, établie par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la Demande de Cotation. Cette caution entrera en vigueur dès la date



limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30ième) jour inclus après le délai de validité des offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## **12 - Ouverture des plis :**

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) aura lieu le 17/05/2024 dès 14 heures dans la salle des réunions de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs d'Élevage et de la Pisciculture située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :—

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1).
- 2ème étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3ième étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou peuvent s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée par une procuration et ayant une bonne connaissance du dossier.

## **13- Présentation des offres :**

Les documents constituant les offres sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Les trois enveloppes ainsi présentées seront ensuite placées sous pli dans une simple enveloppe unique, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Avis à Cotation en cause.

Les différentes pièces de chaque offres seront numérotées dans l'ordre du Dossier de Cotation et séparées par des intercalaires de même couleur (autre que la couleur blanche).

## **14- Critères d'évaluation des offres :**

### **14.1 Critères éliminatoires**

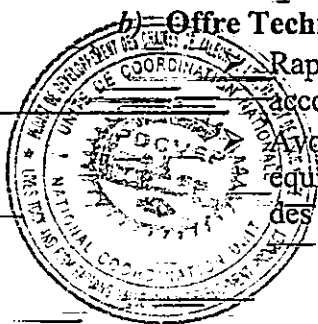
#### **a) Dossier administratif incomplet pour :**

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique.

#### **b) Offre Technique incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes :**

Rapport et attestation de visite du site signé sur l'honneur par le soumissionnaire et accompagné par les photos du site ;

Avoir réalisé au moins deux (02) Lettres Commandes de la Fourniture ou le Montage des équipements de mise en œuvre d'une unité de Fabrique à Glace ou Fourniture et montage des équipements similaires d'un montant global supérieur ou égal à quarante millions-



c) **Offre financière incomplète ou absence de l'une des pièces suivantes :**

- Une soumission timbrée et signée ;
- Une capacité de préfinancement d'au moins 20 000 000 Francs CFA, délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres ;
- Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

La comparaison des cotations financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

- d) Omission d'un prix quantifié ;
- e) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- f) N'avoir pas obtenu au moins un total de 3 critères sur l'ensemble des 5 critères essentiels ;

**14.2. Critères essentiels**

Les cotations techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

- a) Présentation de l'offre 1 critère
- b) Note d'organisation et planning 2 critères
- c) Personnel 1 critère
- d) Matériels 1 critère

**15- Durée de validité des cotations :**

Les soumissionnaires seront engagés par leurs cotations pendant une période de quarante-cinq (45) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

**16 - Attribution de la lettre commande :**

Le Maître d'Ouvrage délégué attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et ayant été évaluée la moins-distante.

**17 - Renseignements :**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Elevage et de la Pisciculture, située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun E-mail : elev.piscult@gmail.com / taponfack\_j@yahoo.fr.

Yaoundé, le 19 APR 2024

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PDCVEP



**Dr. ABDOU KARIM INJOYA**  
Directeur de Recherche

**Ampliations:**

- MINEPIA ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- Affichage.



(40 000 000) Francs CFA réalisés au cours des dix (10) dernières années ;

- Délai de réalisation des travaux 08 mois.
- Non satisfaction, au moins, à 75% des critères essentiels

**c) Offre financière incomplète ou absence de l'une des pièces suivantes :**

- Une soumission timbrée et signée ;
- Une capacité de préfinancement d'au moins 20 000 000 Francs CFA, délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPŪ) (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres ;
- Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

La comparaison des cotations financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

**d) Omission d'un prix quantifié ;**

**e) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**

**f) N'avoir pas obtenu au moins un total de 3 critères sur l'ensemble des 5 critères essentiels ;**

**14.2. Critères essentiels**

Les cotations techniques seront notées suivant les critères-essentiels ci-après :

- a) Présentation de l'offre 1 critère
- b) Note d'organisation et planning 2 critères
- c) Personnel 1 critère
- d) Matériels 1 critère

**15- Durée de validité des cotations :**

Les soumissionnaires seront engagés par leurs cotations pendant une période de quarante-cinq (45) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

**16 - Attribution de la lettre commande :**

Le Maître d'Ouvrage délégué attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et ayant été évaluée la moins-distante.

**17 - Renseignements :**

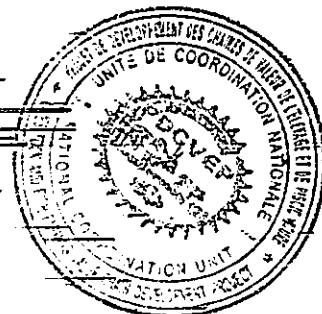
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Élevage et de la Pisciculture, située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun E-mail : elev.piscult@gmail.com / taponfack\_j@yahoo.fr.

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

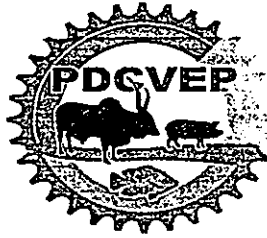
**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PDCVEP**

**Ampliations:**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Affichage.



MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES  
PÊCHES  
ET DES INDUSTRIES ANIMALES



MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES  
PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES  
ANIMALES

DEPARTMENT FOR THE DEVELOPMENT OF  
ANIMAL PRODUCTION AND INDUSTRIES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES  
CHAÎNES DE VALEURS DE L'ÉLEVAGE ET  
DE LA PISCICULTURE (PDCVEP)

LIVESTOCK AND FISH FARMING VALUE  
CHAIN DEVELOPMENT PROJECT  
(PDCVEP)

## Open Quotation Notice

N° 004/ACO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stag PM1, PM4/2024 of 19/04/2024

Relative to the acquisition and installation of an ice factory unit in GOUNOUGOU-LAGDO as part of the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project (PDCVEP).

**Funding:** Financing Agreement No. 2000200003001/ Republic of Cameroon: Fiscal year 2024 and following.

### 1 – Subject of the tendering:

The National Coordinator of the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project (PDCVEP) launches a Notice of Open Consultation for the acquisition and installation of an ice factory unit in GOUNOUGOU-LAGDO as part of the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project (PDCVEP).

### 2 - Funding:

These services are financed under Financing Agreement No. 2000200003001/ Republic of Cameroon: Fiscal year 2024 and following.

### 3 – Consistency of the service:

The services covered by this single lot include:

- Site installations (including taking equipment to and from the site);
- Design studies;
- Civil engineering works: foundation, containerised equipment support platform, hangar support structure, framework and roofing, office and shop room, toilet block;
- Supply and installation of a complete containerised ice cream factory with a production capacity of at least one (01) tonne/day;
- Training of the Beneficiary's staff.

### 4 – Allotment

The services covered by this Request for Quotation are the subject of one (01) single lot, for a provisional amount of 23 850 000 FCFA TTC

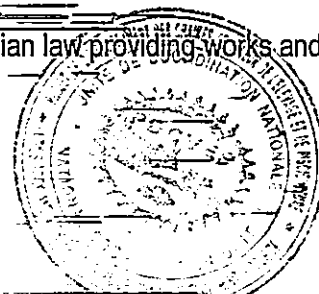
### 5 – Delivery time:

The time limit for the execution of services is eight (08) calendar months.

### 6 - Participation:

Participation is open on equal terms to all Companies under Cameroonian law providing works and services.

### 7 - Consultation



The tender file can be consulted during working hours (from 7:30 a.m. to 3:30 p.m.) as soon as this notice is published at the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project Coordinating Unit, located at Stone Building at Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé, Republic of Cameroon.

**8 – Acquisition of tender file:**

The Quotation File (CD) may be withdrawn upon publication of this notice at the Coordination Unit of the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project (PDCVEP), located at Stone Building in the Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé, Republic of Cameroon, upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum for the costs of purchasing the file of twenty-five thousand (25,000) CFA francs.

The copy of said receipt will be deposited at the place of withdrawal of the Quotation File.

**9 – Submission of quotations:**

Each offer, written in English or French, in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted to the Coordination Unit of the Value Chain Development Project of Livestock and Fish Farming (PDCVEP), located at Stone Building in the Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé, Republic of Cameroon., no later than 17/05/2024 at 13 p.m. local time and must bear the words:

Open Quotation Notice –

N° 004 /DCO/MINEPIA/CSPM-PDCVEP/ UCP/ SPM/Stg PM1, PM4/2024 DU 19/04/2024

For the acquisition and installation of an ice-making unit in GOUNOUGOU-LAGDO as part of the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project (PDCVEP).

« To be open only during counting session. »

**10 – Provisional security:**

Quotations must be accompanied by a provisional bond (tender bank guarantee) of four hundred and seventy-seven thousand (477,000) FCFA, valid for forty-five (45) days. This guarantee shall be in the form of a guarantee issued by a financial institution (a bank or insurance company approved in the guarantee sector) approved by the Ministry of Finance in accordance with the regulations in force, or a certified cheque issued by a first class approved bank. It will remain valid up to and including the thirtieth day after the bid validity deadline.

If the provisional deposit is not included in the Request for Quotation, the quotation will be systematically rejected and the tenderer will have a maximum of forty-eight hours (48h) in which to make it compliant.

If the tenderer is awarded the Letter Order, the provisional bond will be released once the final bond has been lodged.

**11- Admissibility of quotations:**

Quotations received after the date and time of submission of offers or those not respecting the method of separating the financial offer from the administrative file and the technical offer will be inadmissible.

Each bidder must attach to their administrative documents, a bid bond of an amount as presented above, established by a first-class bank approved by the Ministry of Finance and listed in the Quotation Request. This guarantee will come into force from the submission deadline and will remain valid until the thirtieth (30th) day inclusive after the offer validity period.

Any incomplete quotation in accordance with the requirements of the Quotation Request will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance.

**12 -Opening of the quotations:**

The opening of administrative, technical and financial bids will take place on 17/05/2024 from 14 noon in the meeting room of the Special Tender Board for the Livestock and Fish Farming Value Chains Development Project located at Stone Building, at Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé, Republic of Cameroon



The opening of the bids will be done in one time and in three stages:

- 1<sup>st</sup> stage: Opening of envelope A including the administrative documents (volume 1);
- 2<sup>nd</sup> stage: Opening of envelope B including the technical bids (volume 2);
- 3<sup>rd</sup> stage: Opening of envelope C including the financial bids (volume 3).

Only bidders attend this opening session or can be represented by a single person of their choice, duly authorized and with good knowledge of the file.

### 13 – Presentation of quotations:

The documents constituting the bids are divided into three volumes below contained in a closed and sealed envelope, including:

- Envelope A including the administrative documents (volume 1);
- Envelope B including the technical bid (volume 2);
- Envelope C including the financial bid (volume 3).

The three envelopes thus presented will be placed in a simple single, closed and sealed envelope bearing only the mention of the call for tenders in question.

The different parts of each bid will be numbered as the Quotation File and separated by interleaves of the same color (other than white).

### 14 – Bid evaluation criteria:

#### 14.1 Eliminary criteria

##### a) Incomplete administrative file for:

- Lack of the bid bond;
- Lack, after a period of 48 hours after the submission of tenders, of at least one of the documents in the administrative file with the exception of the bid bond;
- Non-compliance after a period of 48 hours after the submission of tenders, with at least one of the documents in the administrative file;
- False statement or falsified or non-authentic document.

##### b) Incomplete technical bid for lack of one of the following documents:

- Certificate of site visit signed by the National Coordinator or the Branch Head of the area concerned;
- Have carried out at least two (02) Letter Orders for the Supply or Assembly of equipment for the implementation of an Ice Factory unit or Supply and Assembly of similar equipment for an overall amount equal to or greater than 40 million (40,000,000) CFA francs within the last ten (10) years;
- Work completion time 06 months.
- Non-satisfaction, at least, of 75% of the essential criteria

##### c) Incomplete financial bid or lack of one of the following documents:

- A stamped and signed bid bond;
- A pre-financing capacity of at least 20,000,000 CFA francs, issued by a first-class bank approved by the Minister of Finance; The unit price schedule (BPU) according to the model with indication of prices excluding VAT in figures and in words;
- The Quantitative and Estimated cost (DQE);

The Comparison of financial bids: verification of arithmetic operations, using the unit prices in letters if necessary to make the necessary corrections; the development of a summary table of bids.

d) Omission of a quantified price;

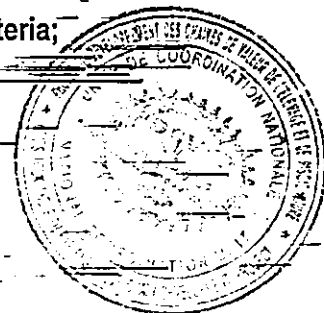
e) False statement or forged/falsified document;

f) Have not obtained at least a total of 3 criteria out of all 5 essential criteria;

#### 14.2. Essential criteria

Technical offers will be rated according to the following essential criteria:

a) Presentation of the bid 1 criterion



- c) Personnel 1 criterion
- d) Equipment 1 criterion

**15- Period of validity of bids:**

Bidders will be bound by their offers for a period of forty-five (45) days from the deadline set for submission of offers.

**16 - Awarding of the Order Letter:**

The delegated Project Owner will award the order letter to the bidder whose offer has been recognized as substantially compliant with the Quotation Request File and having been evaluated the lowest.

**17 - Information:**

Additional information can be obtained during working hours from the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project Coordinating Unit, located at Stone Building in the Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé, Republic of Cameroon.

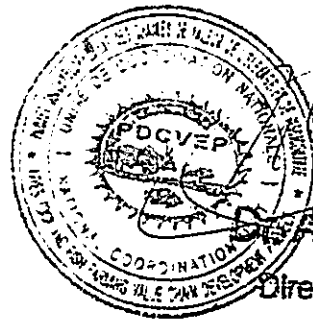
Email address: elev.piscult@gmail.com / taponfack\_j@yahoo.fr.

Yaoundé, on 19 APR 2024

THE NATIONAL COORDINATOR OF PDCVEP

**Copies:**

- MINEPIA
- MINMAP;
- ARMP;
- CS / -Display.



*[Handwritten Signature]*  
**Dr. Aboubakar Njoya**  
Directeur de Recherche



- b) Organization note and schedule 2 criteria
- c) Personnel 1 criterion
- d) Equipment-1 criterion

**15- Period of validity of bids:**

Bidders will be bound by their offers for a period of forty-five (45) days from the deadline set for submission of offers.

**16 – Awarding of the Order Letter:**

The delegated Project Owner will award the order letter to the bidder whose offer has been recognized as substantially compliant with the Quotation Request File and having been evaluated the lowest.

**17 - Information:**

Additional information can be obtained during working hours from the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project Coordinating Unit, located at Stone Building in the Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé; Republic of Cameroon.

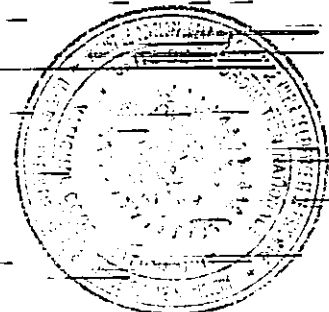
Email address: elev.piscult@gmail.com / taponfack\_j@yahoo.fr.

Yaoundé, on \_\_\_\_\_

THE NATIONAL COORDINATOR OF PDCVEP

**Copies:**

- MINMAP;
- ARMP ;
- CS / -Display.



PIECE N°II :

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



## 2.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION

### Article 1<sup>er</sup> – Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
- La lettre d'invitation à soumissionner,
  - Les spécifications techniques,
  - Le bordereau descriptif et quantitatif,
  - Le modèle de soumission,
  - Le projet de lettre commande,
  - Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

## 2.2 – PREPARATION DES OFFRES

### Article 2 – Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en français ou en anglais.

### Article 3 – Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :

- La soumission, datée et signée,
- Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.

Les documents constituant l'offres sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Les trois enveloppes ainsi présentées seront ensuite placées sous pli dans une simple enveloppe unique, fermée et scellée portant uniquement la mention de la Demande de cotations en question.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du Dossier de Cotation et séparées par des intercalaires de même couleur (autre que la couleur blanche).

### Article 4 – Offre

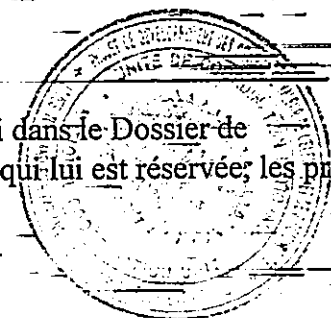
4.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)

et

- Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée; les prix



unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre commande

Article 5 – Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 – Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période 45 jours.

2.3 – DEPOT DES OFFRES

Article 7 – Cachetage et marquage des offres

Les fournisseurs placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

(a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner

et

(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

L'offre du soumissionnaire sera composée d'un (01) original et de six (06) copies marquées comme telle (avec une copie marquée ARMP).

Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 – OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 – Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 – Vérification de la conformité et comparaison des offres

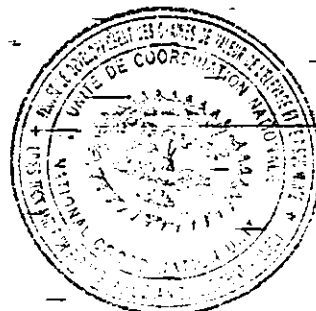
La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Critères d'évaluation des offres

13.1 Critères éliminatoires

- g) Dossier administratif incomplet pour :



- Absence de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique.

h) Offre Technique incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes :

- Au moins deux (02) Lettres Commandes de la Fourniture ou le Montage des équipements de mise en œuvre d'une unité de Fabrique à Glace ou Fourniture et montage des équipements similaires d'un montant global supérieur ou égal à 40 millions (40 000 000) Francs CFA réalisés au cours des dix (10) dernières années
- Absence d'engagement formel par une attestation de garantie signée du soumissionnaire pour assistance technique durant la période de garantie ;
- Délai de réalisation des travaux 240 jours.
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique.

i) Offre financier incomplet ou absence de l'une des pièces suivantes :

- Une soumission timbrée et signée ;
- Une capacité de préfinancement d'au moins 20 000 000 Francs CFA, délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres ; -
- Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

La comparaison des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

- j) Omission d'un prix quantifié ;
- k) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- l) N'avoir pas obtenu au moins un total de 03 critères sur l'ensemble des 05 critères essentiels ;

### 13.2. Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après, dont le détail est contenu dans la grille d'évaluation, se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

- a) Présentation de l'offre 1 critère
- b) Note d'organisation et planning 2 critères
- c) Personnel 1 critère
- d) Matériels 1 critère

N.B Seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à tous les critères éliminatoires seront éligibles à l'évaluation financière.

### Éléments constitutifs des Offres

#### Enveloppe A – Volume 1. : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

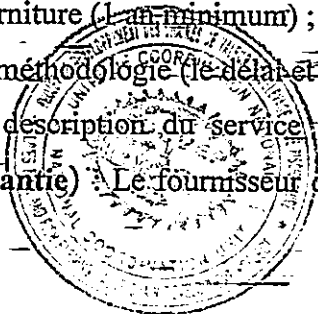


- A.1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée
- A.2. L'attestation de non faillite ;
- A.3. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- A.4. La quittance d'achat de la demande de cotation (DC) ;
- A.5. L'original de la caution, de montant tel que précisé dans l'Avis de Demande de cotation, émis par une Banque ou une compagnie d'assurance de 1er ordre agréée par le MINFI, et d'un délai de validité de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres (les chèques bancaires ou certifiés ne sont pas acceptés) ;
- A.6. L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- A.7. L'original de l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant que le soumissionnaire est à jour de ses cotisations dues ;
- A.8. L'original de l'attestation de non redevance ;
- A.9. Le registre de commerce ;
- A.10. La carte de contribuable/NUI ;
- A.11. Le Règlement de la Demande de Cotation (RDC) paraphé à chaque page, signé et cacheté à la dernière page ;
- A.12. Le modèle de projet de Marché paraphé à chaque page ;
- A.13. Le Descriptif de la fourniture paraphé à chaque page.

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres et être présentées conformément à l'article 90 du Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **Enveloppe B – Volume 2 : Offre technique**

- B.1. La description technique de la fourniture proposée accompagnée des fiches techniques ;
- B.2. La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établies par le Ministère des Marchés Publics ;
- B.3. Le certificat de garantie sur l'honneur ressortant la durée de garantie des équipements et fourniture (1 an minimum) ;
- B.4. La méthodologie (le délai et les modalités de livraison, de réalisation et d'installation) ;
- B.5. La description du service après-vente (deux (02) ans minimum au-delà de la période de garantie) : Le fournisseur décrira comment il compte assurer le service après-vente dans le but



de permettre une utilisation durable de la fourniture proposée. (Engagement formel par une attestation de service après-vente signée du soumissionnaire ressortant le descriptif du service après-vente) ;

B.6. Les références du fournisseur : Le soumissionnaire devra apporter la preuve de sa capacité à exécuter la fourniture, objet de la consultation, en produisant les références relatives aux fournitures exécutées au profit des administrations publiques, des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics ou privés au cours des dix dernières années, assorties de justificatifs (première et dernière pages des contrats, bordereau de livraison et procès-verbaux de réception.)

B.7. La capacité financière délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le Ministre en charge des Finances, d'un montant de vingt millions (20 000 000) de F CFA.

### **Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière**

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

C.1 La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

C.2 Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;

C.3 Le détail estimatif dûment rempli, signée et datée ;

C.4 Le sous-détail des prix unitaires paraphé à chaque page.

**NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que la blanche, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.**

#### **Expérience Générale :**

Avoir sept (05) années d'expérience générale justifiées dans le Domaine de la fourniture, du montage et maintenance des équipements industriels.

#### **Expérience spécifique :**

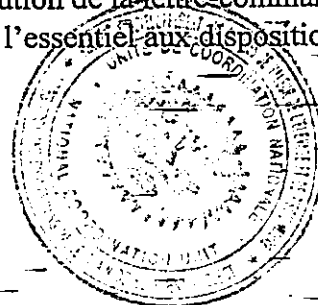
Avoir réalisé au moins deux (02) Lettres-Commandes de la Fourniture ou le Montage des équipements de mise en œuvre d'une unité de Fabrique à Glace ou Fourniture et montage des équipements similaires d'un montant global supérieur ou égal à 40 millions (40 000 000) Francs CFA réalisés au cours des dix (10) dernières années

## **2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 – Attribution de la lettre-commande**

– La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

### **Article 12 – Communiqué de l'attribution de la lettre commande**



Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre-commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire,
- b) l'objet de la consultation,
- c) le montant de la lettre-commande et celui de chaque lot (s'il s'agit d'une consultation ayant donné lieu à un allotissement)
- d) le délai de livraison.

#### Article 13 – Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

#### Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

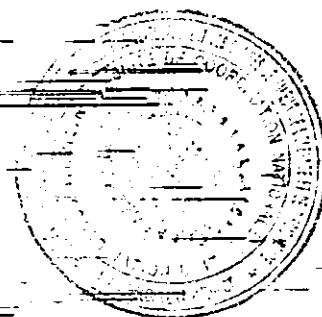
- (a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande,
- (b) et est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents,
- (c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusive des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.



**PIECE N°III-**

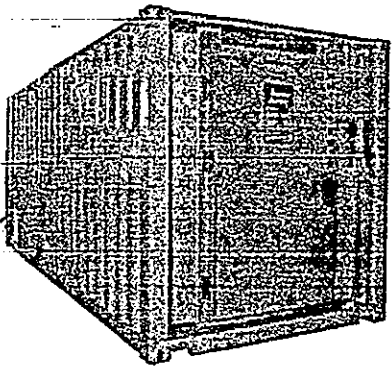

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES ACQUISITION  
ET INSTALLATION D'UNE UNITE DE FABRIQUE  
DE GLACE A GOUNOUGOU-LAGDO**



## 1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE L'UNITE DE FABRIQUE DE GLACE :

Les prestations envisagées par le MINEPIA sur le-site du Centre Aquacole de Gounougou (Commune de Lagdo) consistent en la fourniture et montage des équipements d'une fabrique de glace d'une (01) tonne et d'un volume de stockage  $\geq 2200 \times 3900 \times 2450$  mm alimenté avec le réseau ENEO triphasé (3P+N+T).

Les fiches techniques et les autorisations du fabricant dûment signées et vérifiables doivent être obligatoirement jointes au dossier du soumissionnaire. Le MINEPIA se réserve le droit de rejeter une offre pour non-conformité des fiches techniques ou des autorisations du fabricant.

MATERIEL	SPECIFICATIONS
<p data-bbox="188 1272 523 1377">Machine à glace écaille (paillette) 01 tonne conteneurisée</p> 	<p data-bbox="592 1019 1193 2027">           Capacité Journalière de Glace : 1000 kg/24h            La Capacité de La Glace Horaire : 41,6 kg/h            Capacité de Refroidissement : 6800 watt            Compresseur Volume Balayé : 21 m<sup>3</sup>/h            Puissance du Compresseur : 5 HP            Compresseur électrique énergie : 3,4 kw/h            Intensité Absorbée : 7 Amp            Type de Compresseur : Semi Hermétique            Réfrigérants : R404            Dimensions (WxLxh) : 2200x3900x2450 mm.            Diamètre de Sortie : 380 mm            La Température Ambiante : -5 °C            Unité de refroidissement            Capacité : 2100 Watt            Type d'Isolation : Panneau Sandwich            Surface du Panneau : PVC            Épaisseur de panneau : 80 mm            Châssis Conteneurisé            Type d'eau : Eau Fraiche            Température d'entrée d'eau : 20 °C            Température Extérieure : 33 °C            Température de Condensation : 43 °C            Température d'évaporation : -22 °C            Épaisseur de la Glace : 1,8 - 2,2 mm            Pression d'eau Nécessaire : 1,5 bar            Poids : 1960 kg            Énergie : 380V/50Hz/3Ph         </p> 

SOURCES D'ENERGIE ELECTRIQUE	
Type d'alimentation	Triphasée 3Ph+N+T : alimentation exclusivement par le réseau ENEO.
Protection équipements	<p>Coffret de protection comportant des dispositifs répondant aux normes de protection des personnes et des équipements installés.</p> <p>Choix des caractéristiques techniques des équipements de protection à justifier par des notes de calcul.</p> <p>Un régulateur / stabilisateur de tension</p> <p>Les caractéristiques techniques du régulateur seraient fonction de la puissance cumulée des équipements électriques installés.</p> <p>Ces appareils seront installés à l'arrivée du réseau ENEO afin de protéger tous les équipements installés.</p>
REALISATION D'UNE PLATEFORME DE FIXATION	
Type de béton pour dallage ou radier en fondation	Béton armé dosé 350kg/m <sup>3</sup> , épaisseur 15-25 cm
Dimension de la plateforme	A préciser après dimensionnement tenant compte des plans du DAO

## 2. ESSAIS PARTIELS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

Après achèvement des travaux, il appartiendra à l'Entrepreneur de demander au Bureau d'Études de procéder aux essais de fonctionnement individuels des différentes installations. A ce titre, afin de se prémunir des perturbations lors des essais dues aux coupures d'électricité d'ENEO, il revient à l'entreprise de prévoir la mise à disposition d'un groupe électrogène de capacité suffisante pour toute la durée des essais de fonctionnement des installations.

Le Bureau d'Études peut déclencher tous les phénomènes qu'il jugera utiles pour faire fonctionner les dispositifs de commande, de contrôle et cela aussi fréquemment qu'il lui paraîtra nécessaire.

Afin de vérifier les dispositifs de protection il peut déclencher les phénomènes contre lesquels les équipements doivent être protégés.

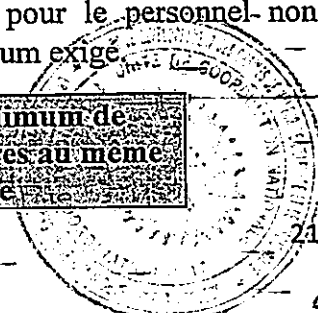
Le nouveau matériel livré en remplacement devra satisfaire aux mêmes conditions et sera soumis aux mêmes essais de réception. L'Entrepreneur aura à fournir et utiliser les produits chimiques agréés par le Bureau d'Études.

Les essais individuels et les modifications ou remplacements successifs ne pourront en aucun cas entraîner des dépenses supplémentaires de quelque nature que ce soit pour le Maître d'ouvrage. En plus, ce dernier se réserve la possibilité de demander toutes indemnités et dommages et intérêts pour le préjudice causé du fait de la non-conformité de l'installation.

## 15. PERSONNEL MINIMUM EXIGE

Personnel minimum exigé : Justifier par les copies des diplômes légalisés et les CV accompagnés d'attestations de disponibilité signés et datés par les intéressés eux-mêmes pour le personnel non permanent ou signés et datés par l'employeur pour le personnel permanent minimum exigé.

Poste	Diplôme/spécialité	Années d'expérience minimum	Nombre minimum de projets similaires au même poste



01 Conducteur des travaux	Bac+3 minimum (Froid ou équivalent)	10 ans	3 projets (installation, entretien et réparations de système de froid industriel)
01 Chef d'équipe Électricité,	Bac+3 (Electricité ou équivalent)	5 ans	3 projets ( installation, entretien et réparations de système électrique )

## 16. MATERIEL MINIMUM EXIGÉ

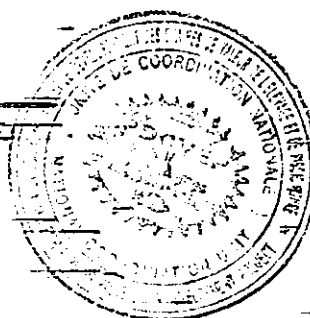
Matériel minimum exigé : Fournir une liste et justifier par les copies légalisées des cartes grises ou factures d'achat.

Description	Spécifications techniques	Nombre
Camions Grue	Néant	1
Groupe électrogène	Néant	2
Petits matériels de génie civil (Vibreurs, brouettes,...bétonnière)	Néant	1
Lot caissé à outils électricité	Le plus complet possible	1
Lot caisse à outils froid	Le plus complet possible	1

## 17. DELAIS D'EXECUTION ET AGREMENT TECHNIQUE :

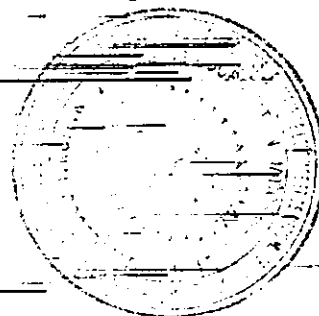
- Délais d'exécution des travaux : 08 mois jusqu'à la réception provisoire
- Période de garantie : 1 an (jusqu'à la réception définitive).

**AGREMENT TECHNIQUE** : Agrément SD (électricité, climatisation, courant faible, sonorisation, ascenseur, réseau informatique.) du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) ou autre Agrément technique justifiant la capacité de l'entreprise à exécuter les travaux

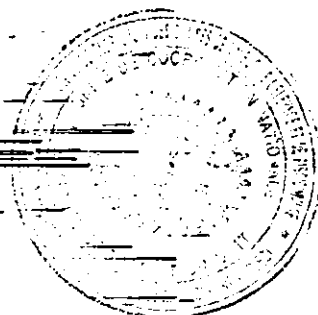


**PIECE N°IV**

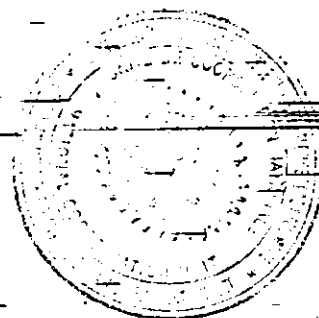
**CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES  
ACQUISITION D'UNE UNITE CONTENEURISEE  
DE FABRIQUE DE GLACE ECAILLE  
(PAILLETTE) DANS LA LOCALITE DE LAGDO**



N° de prix	DESIGNATION	U	QTE	PU En chiffre	PU En lettre
100	<p><b>Installation de chantier, amené et repli :</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement, décrit tous les prix relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'installation sur le site par l'entrepreneur comprenant la construction des baraques provisoires, la mobilisation du personnel et matériels/équipements de chantier, la mise en place des dispositions d'hygiène et de sécurité de son personnel tout au long des travaux ainsi que le repliement et tous les frais liés aux interventions</li> <li>- Abonnement AES Sonel</li> <li>- Implantation générale des installations</li> <li>- Gardiennage du chantier</li> </ul>	Fft	1		
200	<p><b>Plateforme support de l'unité de fabrique de glace.</b></p> <p>Ce prix rémunéré forfaitairement, décrit tous les frais relatifs :</p> <p>la réalisation d'une plateforme (2,5m×4,5m) servant de support de pose de l'unité de fabrique de glace selon les plans (dallage en béton armé dosé à 350kg/m<sup>3</sup> de 15-25 cm d'épaisseur.</p> <p>Y compris toutes autres suggestions de matériaux et de mise en œuvre</p>	Fft	1		

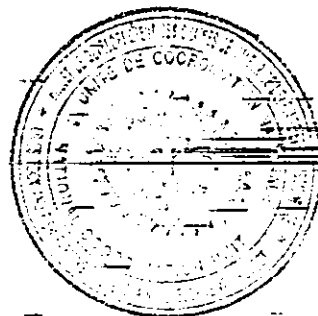


300	<p><b>Fourniture et la pose (sur site de construction) d'une unité complète de fabrique de glace écaillée produisant une (01) tonne de glace chaque 24h,</b></p> <p>Ce prix rémunéré forfaitairement, décrit tous les frais relatifs :</p> <p>La fourniture et la pose d'une unité complète de fabrique de glace écaillée produisant trois (01) tonne de glace chaque 24h, les commandes, les installations de protection et de sécurité, les équipements électriques complets, la mise à la terre, l'éclairage intérieur, accessoires de connexions et de raccordements. Y compris le scellement au sol qui sera assuré par un dispositif démontable par boulonnage (boulons et platines). Les éléments métalliques recevront de la peinture (antirouille et finition) et toutes suggestions.</p>	U	1		
400	<p><b>Confection et la pose d'un panneau d'identification</b></p> <p>ce prix rémunéré forfaitairement, décrit tous les frais relatifs :</p> <p>La confection et la pose d'un panneau d'identification y compris la calligraphie complètes selon le modèle à fournir par le MINEPIA comprenant les logos des partenaires techniques et du bailleur de fonds.</p>	U	1		
500	<p><b>Formation du personnel du bénéficiaire :</b></p> <p>Ce prix rémunéré forfaitairement, décrit tous les frais relatifs à :</p> <p>à la formation du Personnel du Bénéficiaire (01 Technicien ...) à l'utilisation et à la maintenance des équipement de l'Unité de fabrique de glace sur une durée de minimale de 07 jours</p> <p>Y compris toutes autres suggestions lié à la formation</p>	Fft	1		



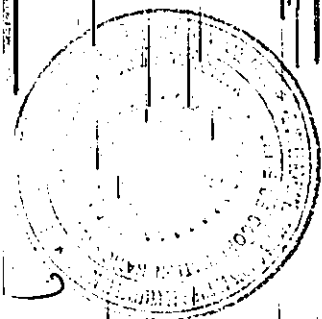
**PIECE N°V**

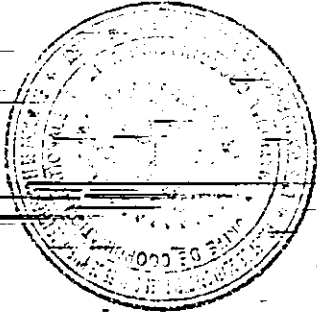
**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**



**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE CONTENEURISEE DE FABRIQUE DE  
GLACE ECAILLE (PALETTE) DANS LA LOCALITE DE LAGDO**

N° de prix	DESIGNATION	U	QTE	PU (FCFA)	PT (FCFA)
100	Installation de chantier, amené et repli	Fft	1		
200	Réalisation d'une plateforme (2,5m×4,5m) support de pose de l'unité de fabrique de glace	Fft	1		
300	La fourniture et la pose (sur site de construction) d'une unité complète de fabrique de glace écaillée produisant une (01) tonne de glace chaque 24h, .	U	1		
400	Confection et la pose d'un panneau d'identification y compris la calligraphie complètes	U	1		
500	Formation du personnel du bénéficiaire	Fft	1		
	<b>MONTANT TOTAL HT</b>				
	TVA (19,25)				
	<b>TOTAL TTC</b>				
	AIR (2,2% ou 5,5%)				
	NAP				





PIECE N°VI

MODELES D'ANNEXES

**6.1-LETTRE DE SOUMISSION**

Date.....

Consultation N°...../DCO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg PM1/2024

Au  
Coordonnateur National du PDCVEP

M.....

Après avoir examiné le dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignes, offrons de fournir et de livrer

.....  
.....  
conformément à la demande de consultation et pour la somme de..... F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises..... F CFA (en chiffres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de..... (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée a tout moment avant la fin de la période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le.....

Signature.....

Nom et qualité du signataire

Pour le compte du candidat



9

## 6.2 MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse), « le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que le Fournisseur ....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... Pour (rappeler l'objet de l'appel d'offres), ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à (indiquer le montant) francs CFA,

Nous ..... (nom et adresse de la banque), représentée par ..... (noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre Commande par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manqué à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

- Manqué à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

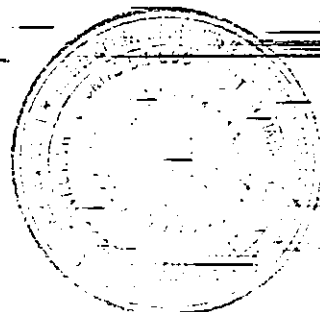
La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

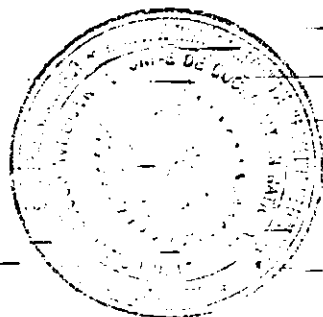
La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....le.....

Signature de la banque





**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES AUPRÈS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DES VALEURS DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PISCICULTURE.**

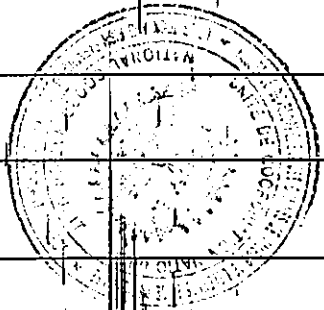
Consultation : N° ...../DCO/MINEPIA/CSPM-PDCVEP/UCP/SPM/Stg-PM1/2024\_\_du.....

Pour.....

Date limite de remise des offres.....

**3.4 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								
5								
6								



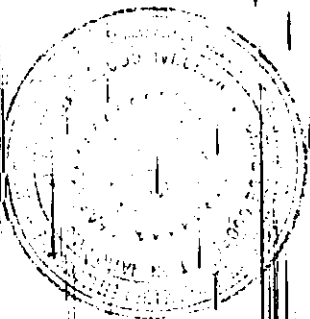
7								
8								
9								

**Membre de la commission de passation des marches**

**Nom**

**Fonction**

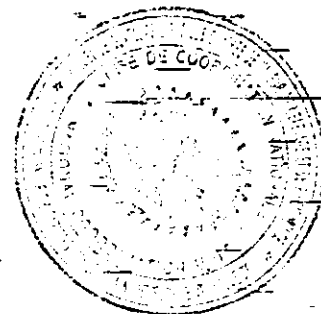
**Signature**





**PIECE N°VII**

**PROJET DE LETTRE-COMMANDE**



MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES  
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES  
PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES  
DE VALEURS DE L'ÉLEVAGE ET DE LA  
PISCICULTURE (PDCVEP)

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

DEPARTMENT FOR THE DEVELOPMENT OF  
ANIMAL PRODUCTION AND INDUSTRIES

LIVESTOCK AND FISH FARMING VALUE  
CHAIN DEVELOPMENT PROJECT  
(PDCVEP)

**LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ / LC/MINEPIA/CSPM PDCVEP/IUCP/RAF/SPM/Stag-  
PM1/2024 du \_\_\_\_\_**

Passé après Avis de Consultation Ouvert N° \_\_\_\_\_ /ACO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/IUCP/SPM/Stag-  
PM1/2024 du \_\_\_\_\_ Pour l'acquisition et l'installation d'une Unité de fabrique de glace à  
Gounougou-Lagdo dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de valeur de l'Élevage et  
de la Pisciculture (PDCVEP).

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :**

B.P \_\_\_\_\_ à Yaoundé, Tel \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

Compte Bancaire : \_\_\_\_\_

**OBJET DU MARCHÉ :** Acquisition et l'installation d'une Unité de fabrique de glace à  
Gounougou-Lagdo dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de valeur de  
l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP).

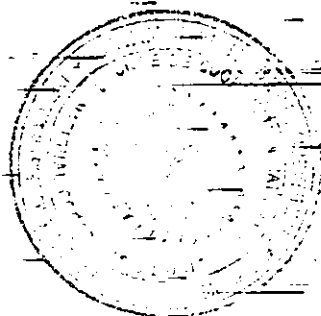
**LIEU DE LIVRAISON :** Gounougou-Lagdo

DÉSIGNATION	FINANCEMENT BAD (FCFA)	BIP (FCFA)	MONTANT TOTAL (FCFA)
MONTANT HTVA			
AIR (2,2% ou 5,5%)			
MONTANT NET A			
MANDATER			
T.V.A (19,25%)			
MONTANT TTC			

**DELAI DE LIVRAISON :** Huit (08) mois

**FINANCEMENT :** Accord de financement N° 2000200003001/ République du Cameroun : Exercice  
2024 et Suivants.

SOUSCRIT, LE \_\_\_\_\_  
SIGNÉ, LE \_\_\_\_\_  
NOTIFIÉ, LE \_\_\_\_\_  
ENREGISTRÉ, LE \_\_\_\_\_



Entre :

la République du Cameroun, représentée par le Coordonnateur National  
du PDCVEP ci-après dénommée, «le Maître d'Ouvrage Délégué»

D'une part,

Et la

B.P \_\_\_\_\_, Tel (+237) \_\_\_\_\_

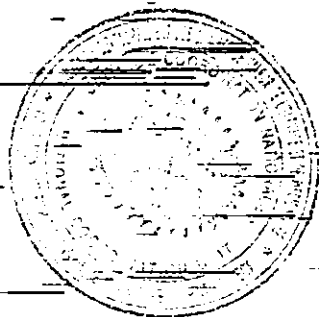
N° R.C :

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

Représentée par le Directeur Général Monsieur \_\_\_\_\_

ci-après dénommée, «Le Fournisseur »

D'autre part,



Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Sommaire

#### CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 4 - TEXTES GENERAUX

Article 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Article 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Article 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

#### CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Article 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 12 - RECEPTIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

Article 13 - GARANTIE

Article 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

#### CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15 - GENERALITES - PRIX

Article 17 - MODALITES DE PAIEMENT

Article 18 - DOMICILIATION BANCAIRE

Article 19 - REGIME FISCAL

Article 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

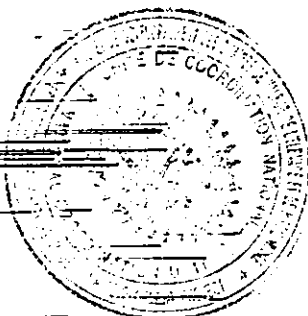
#### CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 22 - LITIGES

Article 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE



## **CHAPITRE I GENERALITES**

### **Article 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande a pour objet l'acquisition et l'installation d'une unité de fabrication de glace à GOUNOUGOU-LAGDO dans le cadre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de L'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP).

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### **Article 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande est passée suivant les procédures nationales selon le code des marchés publics en vigueur au Cameroun.

### **Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- La soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes,
- Les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- Le détail estimatif,
- Le bordereau descriptif quantitatif.

### **Article 4 – TEXTES GENERAUX**

La présente lettre-commande est soumise :

- Au décret n°95/101 du 09 juin 1995 portant réglementation des Marchés Publics au Cameroun.
- Au décret n°2000/155 du 30 juin 2000 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°95/101 du 09 juin 1995.
- Au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et services mis en vigueur par l'arrêté n°3430 du Octobre 1959.
- Au décret n°2002/030 du 28 Janvier 2002 portant création, organisation et fonctionnement des Commission des Marchés Publics.
- Au décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

### **Article 5 – ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR**

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- Les attributions du Chef de Service sont dévolues à veiller au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- Les attributions de l'ingénieur sont exercées par Le Responsable Infrastructure, ci-après désigné l'Ingénieur.

### **Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à huit (08) mois à compter de la date de notification de la présente lettre-commande.

Les livraisons se feront dans la localité de LAGDO sur site des travaux.

**Article 7 – domicile du fournisseur**

Le Fournisseur fait élection de domicile

à : .....

B.P : .....

TEL. : .....

FAX : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

**CHAPITRE II  
EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

**Article 8 – ROLE RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle du Responsable Infrastructure (l'Ingénieur voir Article5) et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre-commande.

**Article9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, livraison, la réalisation, l'installation, les frais de recette technique et d'assurance.

**Article 10 – DESCRIPTION DES FOURNITURES**

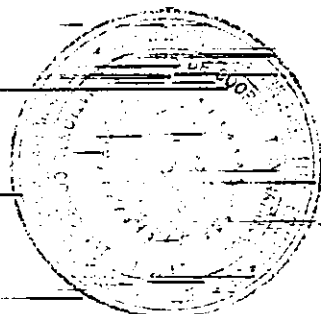
Les prestations comprennent la fourniture de :

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) est relatif à la réalisation et l'installation d'une unité de fabrique de glace écaïlle (paillette) conteneurisée d'une (01) tonne par jour et de fourniture d'accessoires dans la localité de Gounougou à LAGDO.

**Consistance des prestations**

Les prestations faisant l'objet du présent lot unique comprennent :

- Les installations de chantier (y compris emmener et replis du matériel)
- Les travaux de génie civil: fondation, plateforme support des équipements conteneurisé,
- La fourniture et installation d'une unité complète de fabrique de glace alimentaire conteneurisés avec une capacité de production d'une (01) tonne /jour au minimum,
- La formation du personnel du Bénéficiaire.



## Article 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

## Article 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Fournisseur par une commission composée comme suit :

1. Le Coordonnateur National PDCVEP ou son représentant - Président ;
2. Le Directeur de la MEADEN ou son représentant, Membre ;
3. Le Chef de Service du Marché, Membre ;
4. L'Ingénieur du Marché, Rapporteur ;
5. Chef d'Antenne PDCVEP N°4, Membre ;
6. Le Délégué Régionale du MINEPIA du Nord ou son représentant, Membre ;
7. Le Représentant du MINMAP ou du Délégué Régional du MINMAP, Observateur.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera incité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de Fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception, le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

## Article 13 - GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultant d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

### Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée

délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

### **Cautonnement de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

### **Article 14 - ASSURANCE**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110%) de la valeur CAF des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tous-risques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être désigné comme bénéficiaire.

## **CHAPITRE III DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **Article 15 - GENERALITES - PRIX**

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

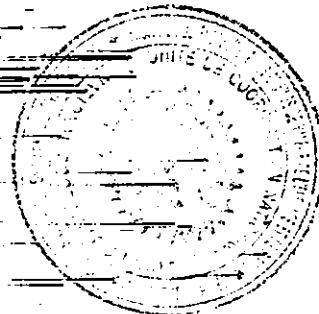
### **Article 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de : (Montant en chiffres).....FCFA TTC (Montant en lettres).....

.....  
FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPTISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

### **Article 17- MODALITES DE PAYEMENTS**

#### **17.1 Avance de démarrage**



9

Dès la notification du marché au fournisseur, un acompte correspondant à 20% du montant de la lettre-commande, toutes taxes comprises peut être accordé au titulaire de la lettre-commande, sur sa demande.

Cet acompte est cautionné à cent pour cent (100%) par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des Finances.

#### **17.2 Echelonnement des paiements**

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutés et déduction faite de l'acompte.

Le fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

#### **Article 18- DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) se libérera des sommes dues au titre de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N°.....ouvert auprès de la (Nom de la Banque).....

.....  
au nom de (Fournisseur).....  
.....  
.....

#### **Article 19 – REGIME FISCAL**

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge Le maître d'ouvrage (ou le maître d'ouvrage délégué).

#### **Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE IV**

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

##### **Article 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

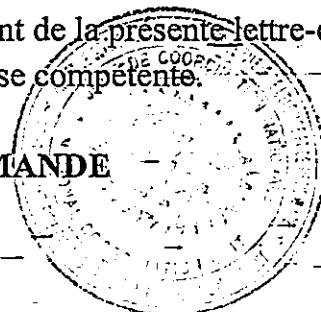
Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

##### **Article 22 -LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut le règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

##### **Article 23 – RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**



La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 24 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande ne sera valide qu'après la signature par le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

PAGE.....ET DERNIERE-DE LA LETTRE-COMMANDE

N°...../DCO/MINEPIA/CSPM-PDCVEP/UGP/SPM/Stg PM1/2024

APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE : (Raison social et adresse du Fournisseur)

.....  
.....

POUR LA  
FOURNITURE.....  
.....

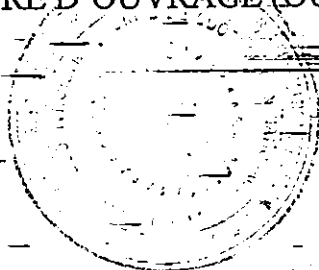
MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (en  
chiffres) .....FCFA TTC (en  
lettres.....  
.....FRANCS CFA TOUTES TAXES  
COMPRISES)

DELAI  
D'EXECUTION :.....  
.....

LU ET ACCEPTE LE  
FOURNISSEUR

....., le.....  
(Lieu de signature) (Date)

SIGNEE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE (OU LE MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE)



....., le.....  
(Lieu de signature) (Date)

9

ANNEXES

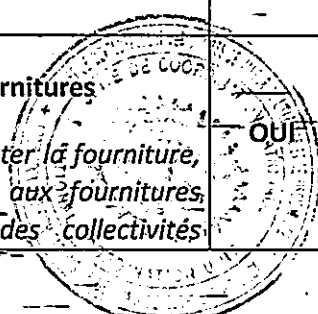
Annexe 1 : Grille d'évaluation

GRILLE D'EVALUATION

ENTREPRISE :

Critères essentiels

DESIGNATION		EVALUATION	
<b>1- Présentation de l'offre</b>		OUI	NON
	Respect de l'ordre d'agencement des pièces et chaque partie doit être séparée par des intercalaires de couleur autre que la blanche.		
<b>2- Note d'organisation et Planning de livraison</b>		OUI	NON
	Organisation et Planning		
	Délai de livraison inférieur ou égale à 240 jours		
<b>3- Garantie</b>		OUI	NON
	Durée de garantie des équipements supérieur ou égale à un (01) an ;		
	Attestation de garantie signée du soumissionnaire pour assistance technique durant la période de garantie		
<b>4- Personnel</b>		OUI	NON
	Le soumissionnaire a fourni le minimum de personnel requis		
<b>5- Matériel</b>		OUI	NON
	Le soumissionnaire a fourni le minimum de matériel requis		
<b>6- Service après-vente</b>		OUI	NON
	Engagement formel par une attestation de service après-vente signée du soumissionnaire ressortant le descriptif du service après-vente (deux (02) ans minimum au-delà de la période de garantie).		
<b>7- Références (RF) du soumissionnaire dans les marchés de fournitures</b>		OUI	NON
<i>(Le soumissionnaire devra apporter la preuve de sa capacité à exécuter la fourniture, objet de la consultation, en produisant les références relatives aux fournitures, similaires exécutées au profit des administrations publiques, des collectivités</i>			



<i>territoriales décentralisées et des établissements publics au cours des dix dernières années, assorties de justificatifs (première et dernière pages des contrats, bordereau de livraison et procès-verbaux de réception)</i>		
--	--	--

02 Références dans les marchés de fournitures, équipements, réalisation et installation d'une station de fabrique à glace .		
---	--	--

## Annexe 2 : LISTE DES BANQUES ET ASSURANCES AGRÉES PAR LE MINFI

### I- BANQUES

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa
14. Etc....

### II- Compagnies d'assurances

15. Atlantique Assurance
16. Zénith assurance
17. SAAR assurance
18. Chanas assurances
19. Activa Assurances
20. Etc ....

